

les étudiants réclament de nouvelles formules de vie collective

La première Cité Universitaire a été créée en France vers 1920. Elle répondait à un besoin matériel réel, mais au-delà de la satisfaction de ce besoin, ses fondateurs visaient à donner à l'étudiant, par un habitat commun, une vie commune à base de compréhension et d'amitié.

A propos de la Cité Universitaire, on peut lire dans le livret de l'étudiant : « En leur permettant de vivre une vie commune dans une Cité conçue et bâtie pour eux, les fondateurs ont eu l'ambition de fournir à ces jeunes gens le moyen de mieux se comprendre, de se rendre compte de ce qui les unit par delà les caractéristiques nationales et sociales, et de les associer dans un effort généreux vers la création d'un monde où chacun pourra vivre et travailler librement et en paix. »

Aujourd'hui, le besoin matériel est plus grand encore et l'expérience a montré qu'il ne suffisait pas de donner un habitat commun aux étudiants pour que se crée une véritable vie commune comme l'espéraient les fondateurs de la Cité Universitaire.

De nombreuses Cités Universitaires ont été construites, beaucoup d'autres sont à l'étude; malgré cela le nombre de logements mis à la disposition des étudiants est nettement trop faible.

De grandes résidences modernes apparemment rationnelles et agréables ont été créées; cependant les étudiants qui y habitent s'y sentent trop souvent isolés et s'y montrent facilement agressifs parce qu'insatisfaits.

Tous les promoteurs de Cités Universitaires sont d'accord : pris entre la nécessité d'utiliser au maximum les crédits qu'on leur accorde et les problèmes sociologiques et psychologiques posés par la vie en commun des étudiants sur lesquels médecins et sociologues attirent chaque jour l'attention, leur tâche est devenue très difficile, compliquée encore par l'augmentation du nombre d'étudiants mariés avec enfants qui souhaitent avoir une vie familiale dans un logement plus grand et plus complètement équipé que celui d'un étudiant célibataire.

La Cité Universitaire conçue à l'origine comme un moyen pour résoudre certains problèmes est devenue elle-même problème et la vie collective qu'elle suppose reste encore à améliorer.

Dans le programme que nous vous présentons — il s'agit plus d'un programme traduit en volume que d'un véritable avant-projet — il semble que ce problème de la Cité Universitaire, de la vie dans une Résidence Universitaire ait été vu sous la plupart de ses aspects par la jeune équipe qui l'a mis au point.

Les étudiants célibataires et les étudiants mariés y trouvent leur place.

La vie collective générale, la vie de groupe, la vie individuelle ou familiale peuvent s'y exprimer dans leur cadre propre.

Le repos, l'étude et le calme y sont toujours sauvegardés; la détente et le bruit s'y manifestent à leurs lieux et heures.

Les échanges avec le monde extérieur ne s'y trouvent pas supprimés.

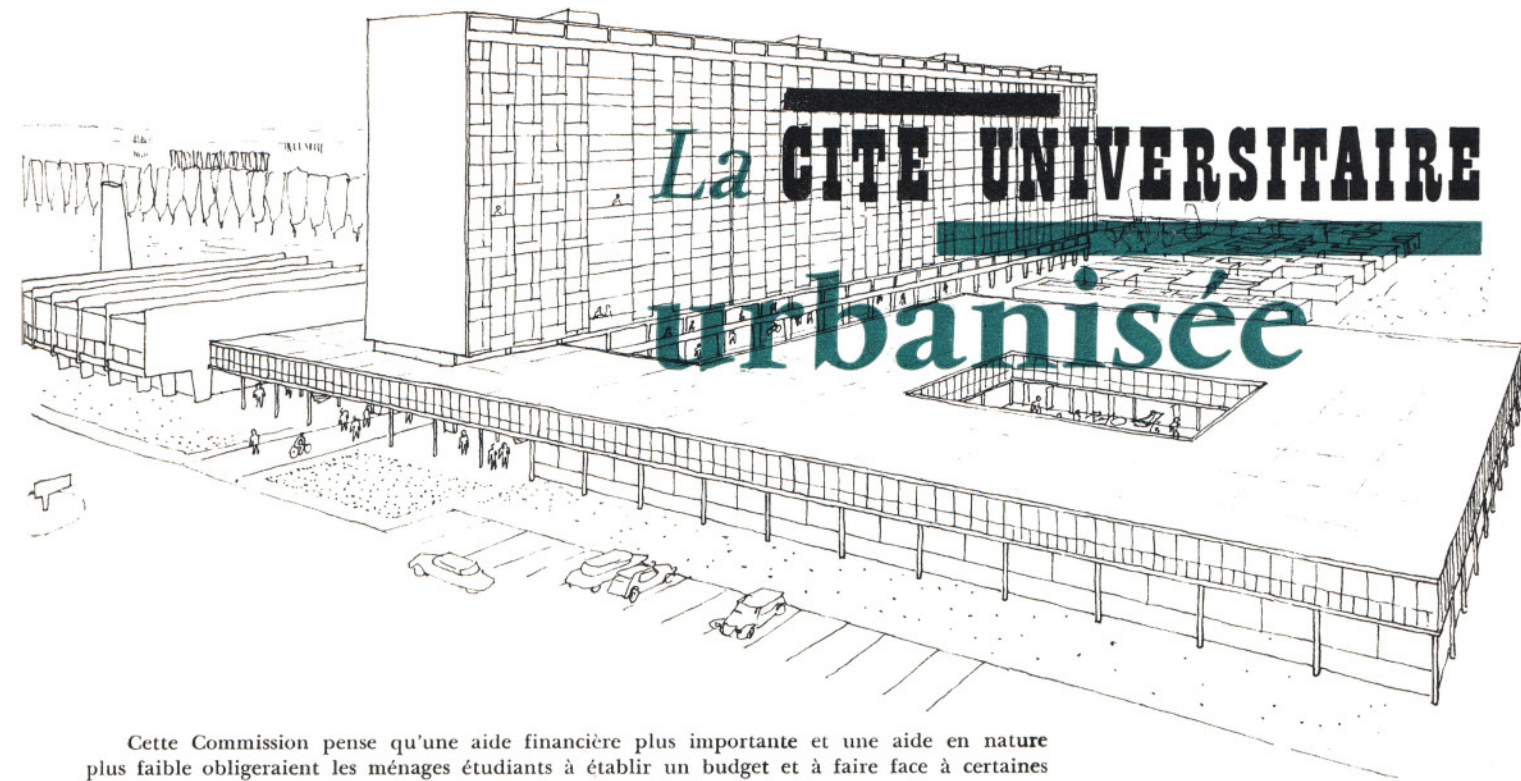
Enfin le prix de revient qui tient compte des limites de crédit ne fait pas de ce programme une utopie.

Si deux problèmes très importants de la vie estudiantine ne trouvent pas de réponse dans cette Cité Universitaire, c'est parce que ses auteurs ne pensent pas que ce soit par le logement — et quel que soit ce logement — que l'on puisse y apporter des solutions.

Il s'agit d'abord du problème de la préparation de l'étudiant marié aux conditions matérielles qui seront les siennes ses études terminées, à ce que sera sa vie quotidienne lorsqu'il ne sera plus en Résidence Universitaire.

Le fait, pourtant, de donner aux jeunes ménages étudiants un logement indépendant, entièrement équipé tel que prévu dans le programme présenté, semble être sinon une réponse définitive à un tel problème du moins de nature à faciliter l'application d'une suggestion de la Commission d'étude de la santé mentale dans les Collectivités étudiantes.

Jacqueline VALAT
Fabien VIENNE



Cette Commission pense qu'une aide financière plus importante et une aide en nature plus faible obligeraient les ménages étudiants à établir un budget et à faire face à certaines réalités quotidiennes qu'ils méconnaissent; beaucoup de jeunes étudiants mariés ne savent pas ce que sont une note de gaz, d'électricité, un prix de journée dans une garderie, etc.

Dans la Cité Universitaire présentée, il est possible de combiner une aide financière accrue avec l'obligation pour le jeune ménage d'assumer toutes les charges normales du logement que l'on met à sa disposition et une aide en nature diminuée qui pourrait aller jusqu'à la limitation du nombre de repas à prix réduit à prendre au restaurant universitaire.

Cette formule paraît préférable à celle, plus extrême, qui consiste à loger les jeunes ménages étudiants en H.L.M. ce qui, même dans le cas d'une aide financière développée, risque de placer les étudiants mariés devant des difficultés trop grandes du fait de leur mode de vie particulier; leurs études qui doivent être comme pour les étudiants célibataires l'objectif essentiel peuvent alors en être affectées.

Le logement en H.L.M. ne paraît pas davantage solutionner l'autre problème, celui de la liaison de l'étudiant avec le reste de la nation, très souvent évoqué au cours de colloques sur la vie collective des étudiants.

Il semble bien, en effet, que ce problème dépasse très largement le domaine de l'habitat et qu'il doive trouver sa solution et même l'application de sa solution dans un autre cadre. Peut-être peut-il se résoudre par le rapprochement de l'Université et du monde industriel et professionnel comme de nombreux colloques le préconisent? On le voit, il s'agit là d'un tout autre domaine que celui du logement étudiant et des Cités Universitaires.

LE PROGRAMME PROPOSÉ

Le projet vise essentiellement à offrir des logements et des services généraux bien adaptés à la vie des étudiants célibataires et des étudiants mariés, avec enfants.

Mais encore, la disposition générale de ces logements entre eux et par rapport à leurs annexes offre la possibilité, pendant les mois d'été, de recevoir d'autres personnes que les étudiants — délégations, Universitaires ou étudiants étrangers, Congressistes, touristes, etc. — sans que cela entraîne de difficultés.

Ces idées annexes du programme — chambres facilement utilisables pendant les mois d'été, salle de Congrès — s'expliquent par le fait qu'il paraît exister une demande dans ce sens insuffisamment satisfaite.

La Cité Universitaire a été prévue pour recevoir 800 étudiants célibataires et 200 jeunes ménages, avec enfants.

La Cité Universitaire n'a pas été conçue comme un simple dortoir.

— Son équipement offre aux étudiants la possibilité de :

Travailler (● Chambres individuelles rationnelles et confortables ● Petites salles communes pour travail de groupe ● Salle de conférences).

Prendre leurs repas (● Restaurant).

Se détendre (● Foyers ● Bar ● Salle de jeux ● Bibliothèque — salle de lecture ● Salle de spectacles).

Faire du sport (● Salle de gymnastique).

Recevoir des soins (● Salle de pansements ● Salle de visites médicales ● Chambres d'isolement).

Faire des achats (● « Rue » commerçante).

— Son organisation générale permet :

● Aux étudiants mariés d'avoir une vie de famille.

● A tous d'avoir une liaison facile avec l'Administration.

● A l'Administration d'exercer sans difficulté la surveillance qu'elle juge nécessaire sur la vie intérieure de la Cité.

Le « Village » des jeunes ménages est formé uniquement de logements au rez-de-chaussée, regroupés le long de ruelles et de petites places, chacun d'eux — bien qu'étroitement intégré à l'ensemble — fermé sur une petite cour individuelle.

L'emprise au sol de ces logements représente 1 ha.

Les chambres de célibataires, au contraire, se groupent dans un immeuble de 10 étages, sur pilotis, orienté nord-sud, long de 120 m et large de 12 m, formé de 4 blocs de 200 chambres juxtaposés et liés au niveau de l'entresol par une circulation et des Foyers communs.

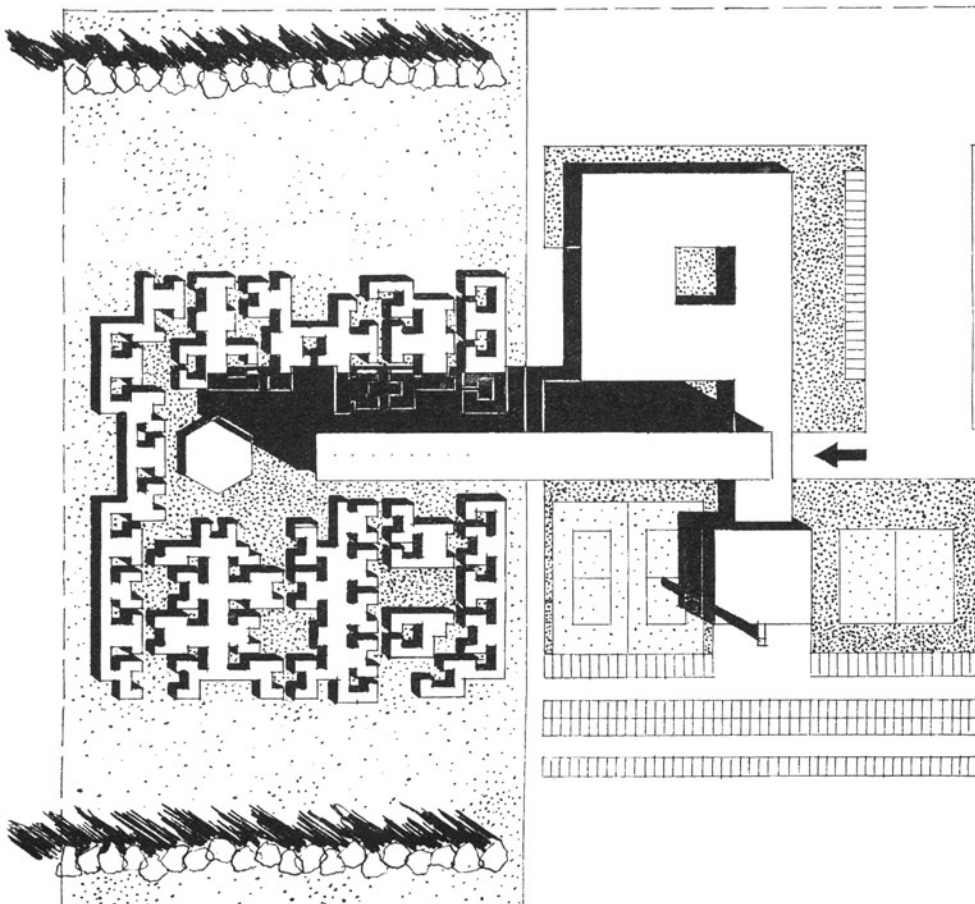
IMMEUBLE DES CELIBATAIRES

Les services généraux et la salle de conférences sont des bâtiments bas, collés au sol et rattachés à l'immeuble des célibataires par un vaste hall, en entresol.

Ils sont facilement accessibles aux jeunes ménages par l'entrée du rez-de-chaussée.

La surface au sol des services généraux représente 3 000 m² et la salle de conférence 600 m².

Les terrains libres de bâtiments seront occupés par des parkings et des aires de jeux.



CI-DESSUS : Plan de l'entresol des services généraux et de l'immeuble des célibataires.

1. Hall ; 2. Salle de conférences ; 3. Scène ; 4. Commissions ; 5. Galerie ; 6. Attente ; 7. Services administratifs ; 8. Box de conversation ; 9. Bibliothèque ; 10. Salle de lecture ; 11. Foyers ; 12. Services ; 13. Sanitaires ; 14. Salle médicale.

CI-CONTRE : Plan masse de la Cité Universitaire. A gauche : L'ensemble de pavillons de jeunes ménages.

□ Certains reprochent aux Cités Universitaires d'être trop importantes ; ils souhaitent que l'on se limite à des unités de 200 chambres par crainte qu'au delà, les constructions prennent un caractère inhumain et que les difficultés de gestion s'y multiplient.

D'autres, au contraire, se montrent résolument partisans des grands ensembles qui, seuls, permettent d'amortir les équipements collectifs indispensables d'autant plus que les Cités Universitaires, par manque de terrain, sont souvent bâties loin du cœur des villes.

Une conciliation entre ces deux tendances a été recherchée. Le nombre de chambres prévues au programme permet d'amortir des services généraux très suffisants. La conception particulière de l'immeuble des célibataires divisé en 4 blocs bien séparés fait que cette construction importante reste à l'échelle humaine.

Deux escaliers partent de l'entrée du rez-de-chaussée et desservent le hall situé à l'entresol. Celui-ci largement ouvert au sud, donne accès à la salle de conférences, aux services généraux et à l'immeuble des célibataires. Sa surface importante, 500 m², permet une circulation facile et rapide.

Le hall donne directement à l'ouest sur la salle de conférences. Mais une cloison coulissante, au milieu du hall, peut isoler complètement cette salle qui fonctionne alors de façon indépendante avec son escalier, son bar-fumoir, son foyer et son sanitaire. La salle elle-même, d'une surface de 600 m², peut contenir 500 personnes assises. Elle comporte deux couloirs latéraux qui donnent sur des salles de commissions. La scène et ses annexes développent 25 m sur 5 m.

En 1/2 étage et situées de part et d'autre d'une cabine de projection, des cabines de traduction simultanée, avec vue de face sur la scène et sur la salle, permettent d'utiliser la salle pour des Congrès internationaux.

En rez-de-chaussée, se juxtaposent la chaufferie et la salle de gymnastique.

Ces deux locaux sont évidemment accessibles de l'extérieur par leurs entrées particulières. La salle de gymnastique ouvre sur les terrains de jeux.

La possibilité d'isoler la salle de conférences permet d'utiliser celle-ci au maximum puisque non seulement elle peut servir aux étudiants, mais encore elle peut être louée pour des congrès, spectacles, etc., extérieurs, sans que la vie quotidienne de la Cité en soit perturbée.

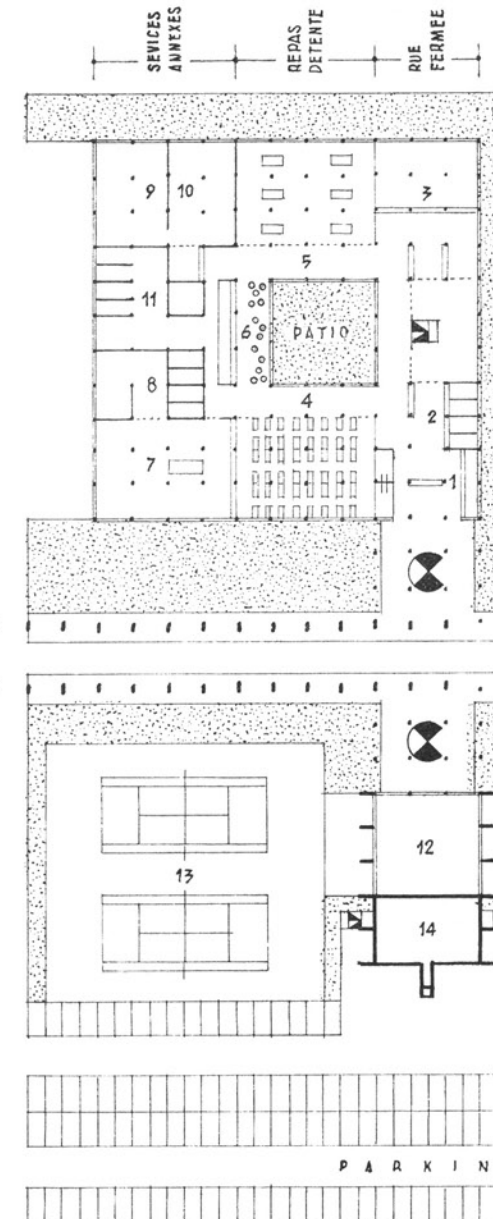
Le hall se prolonge à l'est par une galerie qui dessert les services administratifs situés en blocs égaux de part et d'autre d'un escalier annexe qui descend au rez-de-chaussée. Les Bureaux des services administratifs ouvrent au sud et recouvrent une surface globale de 400 m².

Ils sont suffisamment isolés du bruit du rez-de-chaussée et de la circulation générale de l'immeuble des célibataires, tout en étant placés à un nœud de passage intéressant.

La galerie se dégage sur un couloir qui dessert de petits boxes de conversations et une bibliothèque-salle de lecture.

Cet ensemble surplombe le rez-de-chaussée : les boxes ouvrent sur patio ; de la galerie, il est possible de surveiller les places libres au restaurant ou à l'animation de la salle de jeux.

La descente au rez-de-chaussée peut se faire, soit par les escaliers du hall qui conduisent à l'entrée, soit plus directement par l'escalier annexe de la galerie qui arrive dans la « rue » commerçante.



Plan du rez-de-chaussée des services généraux.

1. Réception ; 2. Boutiques ; 3. Consigne ; 4. Restaurant ; 5. Salle de jeux ; 6. Bar ; 7. Cuisine ; 8. Annexes cuisine ; 9. Buanderie ; 10. Linge ; 11. Atelier, entretien ; 12. Salle de gymnastique ; 13. Aires de jeux ; 14. Chaufferie ; 15. Crèche garderie.

D'une façon générale, les jeunes ménages qui viennent de l'extérieur et les étudiants célibataires qui arrivent de leurs cours et ne passent pas dans leurs chambres, emprunteront l'entrée du rez-de-chaussée et prendront la « rue » commerçante par le bout.

Les célibataires qui descendent de leurs chambres ou les étudiants qui viennent de la salle de lecture, emprunteront l'escalier de la galerie et aboutiront au milieu de la « rue » commerçante.

Ainsi, à l'heure des repas et de la détente, toute la circulation convergera vers cette « rue » qui connaîtra une réelle animation.

Cette « rue fermée », très vivante, de 55 m de long et 15 m de large, est composée de quelques boutiques (librairie, papeterie, disquaire, etc.), situés entre la réception donnant directement sur l'entrée et placée au-dessous des bureaux adminis-

tratifs et le local-consigne, en bout de bâtiment, où les étudiants à la rentrée scolaire pourront déposer leurs malles, leurs skis... afin de ne pas encombrer inutilement leurs chambres.

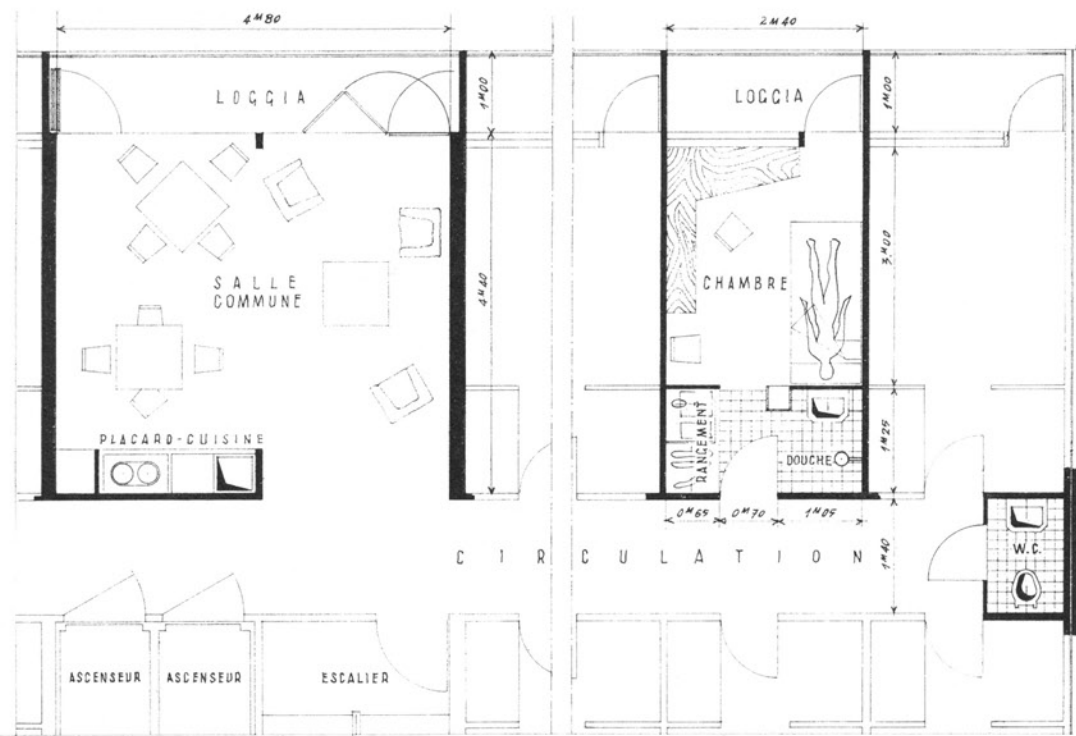
La « rue » qui draine toute la circulation ouvre logiquement sur le restaurant, le bar et la salle de jeux, qui eux-mêmes s'organisent autour du patio de 225 m² nécessaire à l'éclairage.

Le restaurant de 400 m² contient environ 400 places par tables de 6 personnes. Sa disposition permet un contrôle facile des entrées (cartes, tickets).

Le bar de 100 m² se trouve entre le restaurant et la salle de jeux. On peut y accéder aussi facilement d'une salle que l'autre. Il est possible d'y installer quelques tables. La salle de jeux de 400 m² peut recevoir six ping-pong et quelques footbolls de table.

CI-CONTRE : Chambre et salle commune de l'immeuble des célibataires dont le plan général est donné ci-dessous.

CI-DESSOUS : Coupe de l'immeuble des célibataires et des services généraux. Plan de l'immeuble des célibataires.



Toujours au rez-de-chaussée, les annexes : cuisine-plonge, ateliers d'entretien et de réparation, buanderie-lingerie, s'ouvrent au nord et y trouvent leurs entrées particulières.

La cuisine et ses dépendances, de 400 mètres carrés, communique intérieurement avec le restaurant.

La buanderie-lingerie de 300 m², est accessible aux étudiants pour le dépôt de leur linge corporel, par la salle de jeux.

L'atelier (garage-plomberie-menuiserie), de 200 m², se situe entre la cuisine et la buanderie.

On voit donc, maintenant, comment s'organise le bâtiment des services généraux :

— un entresol calme, avec des bureaux administratifs et des salles de lecture et de conversation ;

— un rez-de-chaussée, formé de 3 ensembles parallèles communiquant entre eux.

● La « rue fermée » — réception, boutiques, consigne — qui est avant tout une circulation, groupée sur une première bande horizontale.

● L'ensemble — restaurant, bar, salle de jeux — qui correspond à des fonctions bien définies, repas, détente, groupé sur une deuxième bande horizontale.

● L'ensemble des services annexes qui par nécessité doit ouvrir directement sur l'extérieur, groupé sur une troisième bande horizontale.

Une disposition permet une utilisation rationnelle, mais aussi une construction par tranche.

Il est possible, en effet, dans un premier stade de ne construire qu'une partie des services généraux. Une coupure verticale laisserait :

— à l'entresol, des services administratifs réduits ;

— au rez-de-chaussée, la réception, le restaurant, qui se diviserait en salle de repas et salle de jeux, la cuisine, qui recevrait en attente la buanderie.

☆

□ La salle de congrès peut ne pas apparaître comme un équipement indispensable et il est vrai qu'une salle de conférences plus modeste pourrait suffire.

Mais la liaison d'une salle de congrès à une Cité Universitaire est intéressante car c'est un moyen de faire pénétrer le monde extérieur dans la collectivité étudiante trop souvent fermée sur elle-même.

Dans le même ordre d'idée, la Cité Universitaire, à l'encontre de bien des programmes, a été conçue comme un ensemble distinct des Facultés afin que l'étudiant sorte obligatoirement de son univers.

L'immeuble des célibataires

On accède à l'immeuble des célibataires par les escaliers de l'entrée et directement par le hall.

Un couloir part de ce hall (au niveau donc de l'entresol, qui est le premier niveau de l'immeuble) et file sur toute la longueur du bâtiment. Il dessert 6 foyers qui ouvrent à l'ouest, soit 4 foyers de 90 mètres carrés chacun et 2 foyers de 35 mètres carrés, ainsi que des locaux de service et des sanitaires. Il dessert également les 4 escaliers et les 4 batteries d'ascenseurs qui permettent d'atteindre les étages.

En bout de bâtiment, ce couloir aboutit à une grande salle médicale de 100 m², calme et isolée où se groupent un sanitaire, 4 chambres d'isolement et un local qui peut se diviser facilement en salle de pansements, salle de consultations, stock pharmaceutique, etc.

Ce premier niveau est le seul commun à tout l'immeuble.

En effet, à part les foyers qui permettent aux étudiants habitant n'importe quelle partie du bâtiment de se rencontrer s'ils le souhaitent, d'organiser des soirées communes, de regarder la télévision (1 récepteur dans chacun des 4 grands foyers) etc., l'ensemble des chambres de célibataires a été conçu comme composé de 4 blocs de 200 chambres.

Cette conception permet la séparation des filles et des garçons, des étages d'habitation plus petits et plus sympathiques et d'autre part facilite une construction par tranche.

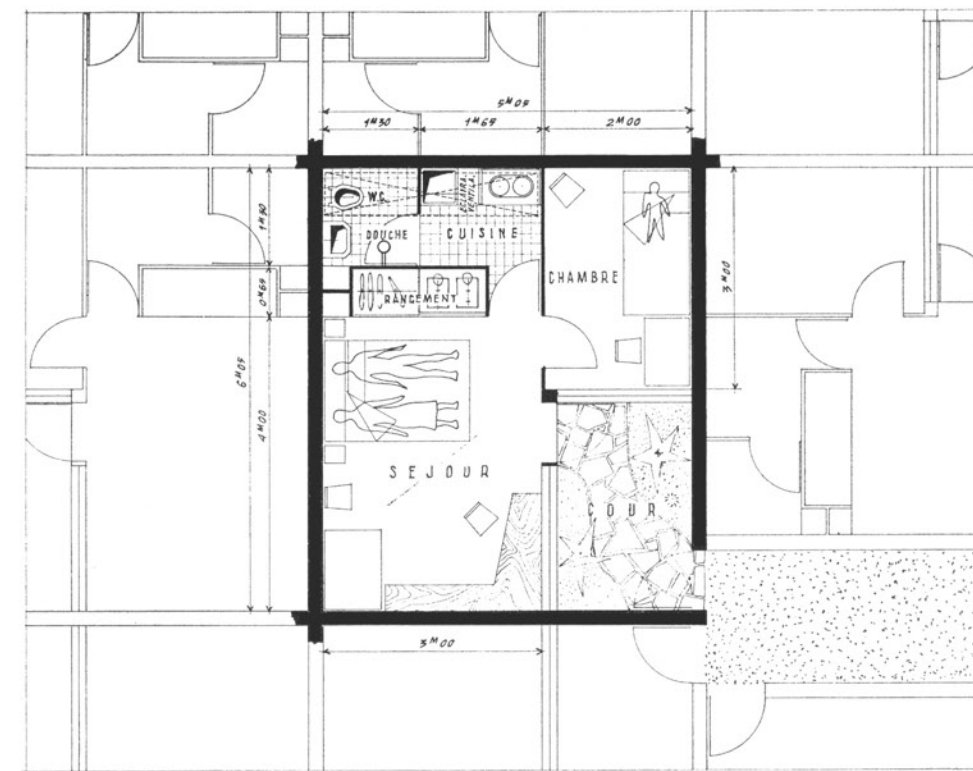
Chaque bloc de 200 chambres est desservi par un escalier et 2 ascenseurs.

Il se compose de 10 étages de 20 chambres. Chacun des étages est isolé de la circulation verticale par une porte palière.

Tous les étages sont rigoureusement identiques.

L'escalier et les ascenseurs desservent, par étage, un petit local de service (rangement du matériel de nettoyage, gaine à linge, etc.), et donnent, par ailleurs, sur le couloir commun aux vingt chambres de l'étage.

Ce couloir ouvre, en face de l'escalier, sur une salle commune de 23 m² où les étudiants peuvent se retrouver pour tra-



vailler et où ils peuvent également, le matin, faire chauffer leur petit déjeuner ; un grand placard-cuisine est aménagé le long d'un des murs de la pièce.

On trouve un W.-C. à chacun des bouts du couloir.

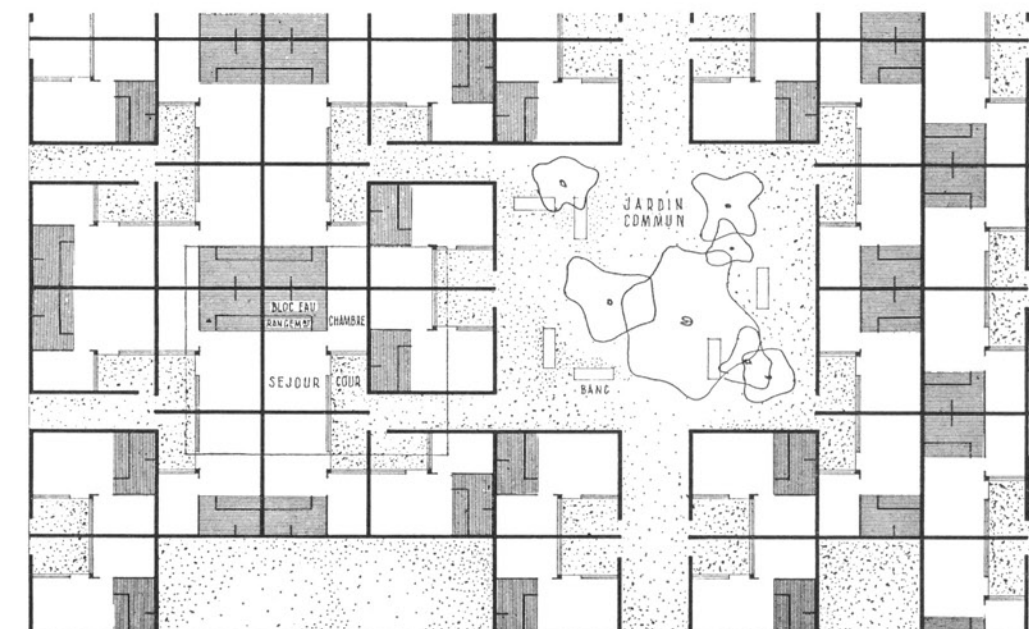
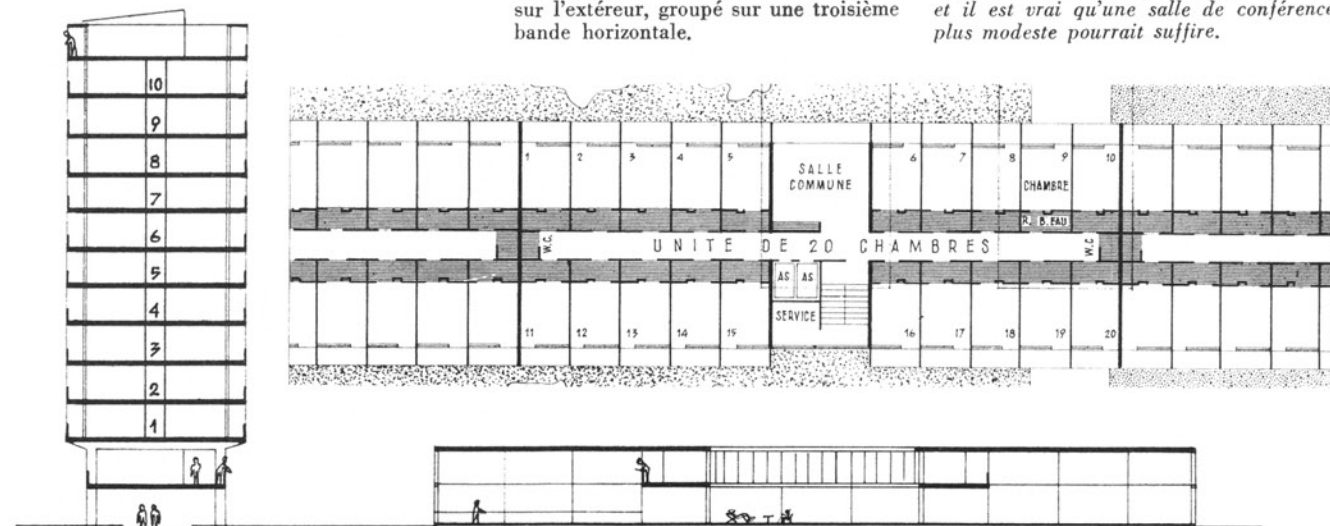
Les chambres se situent de chaque côté de l'escalier et de la salle commune, regroupées par 5 de part et d'autre du couloir. 10 chambres ouvrent ainsi à l'ouest, 10 chambres à l'est, chacune prolongée par une loggia individuelle.

Cette unité de 20 chambres distribuées autour d'une salle commune supprime le risque de caractère impersonnel et par là même assez triste que prennent trop souvent les grands ensembles.

Une vie cohérente, bien organisée et suffisamment personnalisée pour être sympathique doit pouvoir se manifester à l'étage. Elle ne peut qu'être favorable à l'étude.

Par ailleurs, cette unité de 20 chambres permet, les mois d'été, de grouper des délégations par exemple et si des congressistes demandent à être logés avec leurs femmes et leurs enfants, ceux-ci

CI-DESSUS : Plan d'un logement de jeune ménage. CI-DESSOUS : Sa disposition dans l'ensemble des pavillons.



sont plus faciles à surveiller dans un petit étage et avec une salle commune que dans un trop long couloir.

Comme les étages entre eux, les chambres sont absolument identiques.

Chaque chambre d'une surface de 10 mètres carrés, comporte une douche, un lavabo individuel et ouvre sur une loggia.

Le petit ensemble entrée, douche, penderie représente 3 m².

Il est séparé par une demi-cloison de la chambre proprement dite qui mesure 7 m².

La douche coule directement sur le sol carrelé, elle est séparée de l'entrée dans laquelle se trouve la penderie, par un rideau.

Dans la chambre, un lit adossé au mur et à la demi-cloison, laisse une bonne surface devant le plan de travail bien éclairé par les ouvertures sur la loggia (vitrage, porte-fenêtre).

□ L'unité de 20 chambres est un point capital du programme. Par cette organisation, il semble que soit donnée à l'étudiant célibataire la possibilité d'appartenir réellement à un groupe.

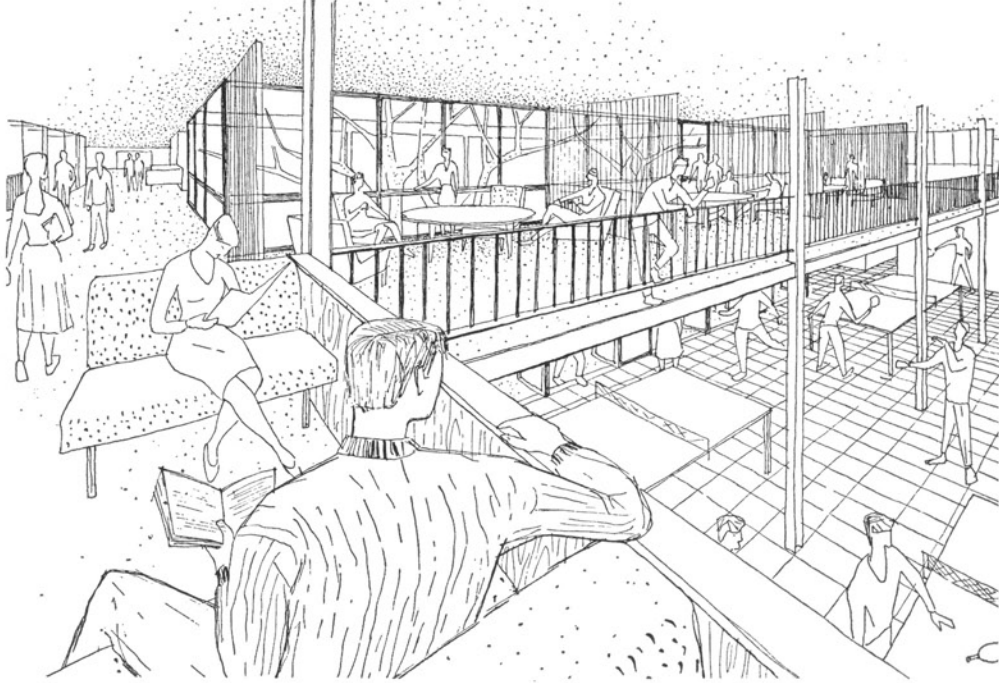
Ce besoin d'appartenir à un groupe, à un milieu qui lui soient propres est très fort chez l'adolescent qui ne se satisfait plus de son milieu familial, qui n'a pas encore un milieu professionnel bien défini et qui, soit se tourne vers « la bande », soit se replie sur lui-même.

Il ne faut donc pas négliger ce besoin d'autant plus fort chez l'étudiant qu'il est, lui, complètement séparé de son milieu familial et qu'il n'a, en général, aucune activité professionnelle. Il risque alors de devenir, parce qu'isolé, ou agressif ou replié.

On voit d'ailleurs très souvent formuler le vœu que l'étudiant qui arrive dans une Cité Universitaire soit accueilli par les anciens qui l'aideront à s'intégrer. Cette intégration sera certainement facilitée s'il habite non pas sur un étage trop grand, trop long, mais dans un petit groupe de chambres où il aura à sa disposition une salle commune pour travailler ou se détendre avec quelques camarades. Par ailleurs, dans un ensemble impersonnel (enfilades de chambres, par exemple, sur un long couloir monotone), les déprédations des murs, les vols même laisseront le plus souvent l'étudiant indifférent ; dans un petit groupe de chambres, il se sentira plus responsable. Les unités de 20 chambres prévues au programme peuvent donc avoir une très grande importance sur le comportement général de l'étudiant.

CI-DESSUS : Vue de la galerie de l'entresol sur la salle de jeux et les boxes de conversation ; à gauche les services administratifs.

CI-CONTRE : Vue de la chambre d'un célibataire, cloison sur le couloir supprimée.



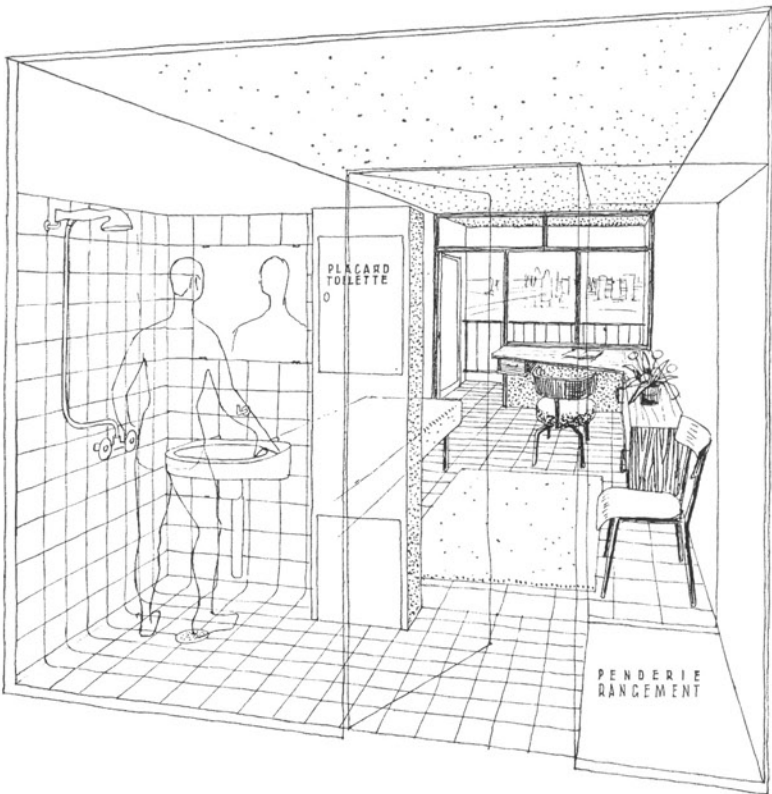
Le village des jeunes ménages

L'accès au « Village » des jeunes ménages se fait toujours par l'entrée du rez-de-chaussée. C'est de parti délibéré qu'une seule entrée a été prévue pour l'ensemble de la Cité, tout le monde passe ainsi devant la réception.

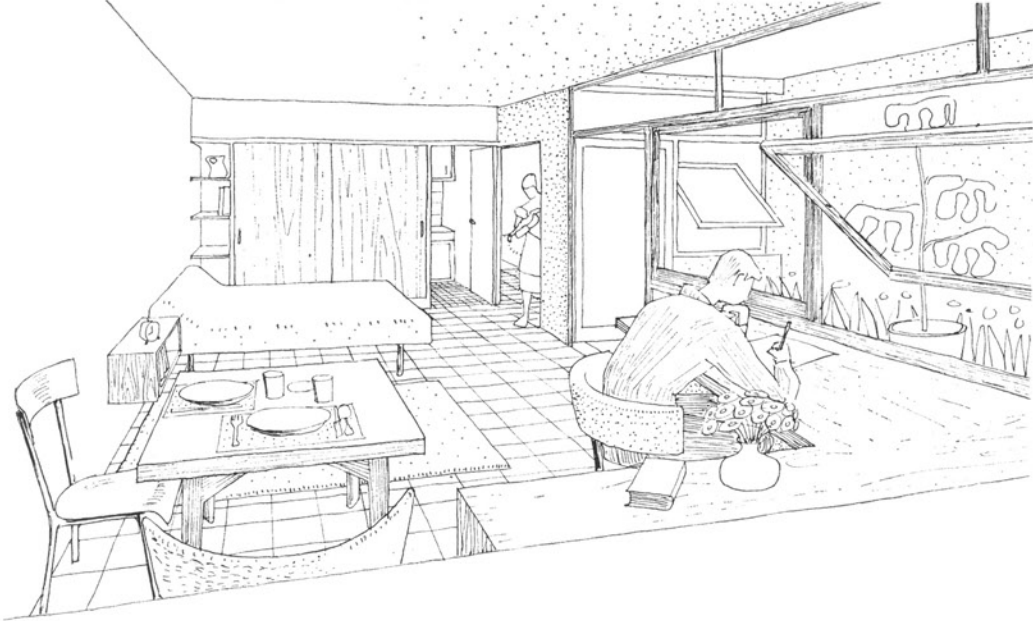
Les jeunes ménages atteignent leurs logements par la rue qui passe sous le bâtiment des célibataires et qui débouche, au bout de l'immeuble, sur un square au milieu duquel se trouve la garderie-crèche des enfants.

La nécessité de donner aux jeunes ménages une surface d'habitation plus grande que celle des célibataires, l'intérêt de laisser tous les logements au sol pour faciliter la surveillance des enfants, sans que tout cela entraîne une occupation de terrain démesurée, a obligé à chercher un groupement maximum des logements.

Les murs aveugles sur l'extérieur permettent d'accoler facilement les logements entre eux. Ils ont été adoptés, l'éclairage



Vue de la salle de séjour d'un logement de jeune ménage ; au fond, la chambre et le bloc eau.



et l'aération étant parfaitement respectés puisque les logements ouvrent tous sur une cour intérieure.

Cette solution, en définitive, donne non seulement le groupement le plus serré et le plus varié, mais encore permet l'isolement des couples et une surveillance très facile de l'enfant qui peut jouer dehors, sous l'œil de ses parents, sans aucun risque de le voir s'échapper.

L'unité logement, cour comprise, représente une surface de 33 m².

La cour de 5,30 m donne accès à la salle de séjour de 14 m² dans laquelle prennent place un lit, un grand plan de travail, un coin repas et une penderie.

Du séjour, on passe dans la chambre d'enfant de 6 m². Celle-ci est suffisamment indépendante pour que le calme des parents et de l'enfant soit respecté.

Le séjour donne également sur la cuisine de 2,70 m, qui communique avec la

salle d'eau de 1,80 m² (douche, lavabo, W.-C.).

Les jeunes ménages et les étudiants célibataires ont été séparés très nettement, tout en ayant la possibilité de se retrouver aux repas, aux heures de détente, pour le travail commun etc. Cette séparation est en général souhaitée par les uns et les autres afin d'éviter certaines frictions qui naissent lorsque célibataires et jeunes ménages habitent le même bloc, à l'occasion notamment de revendications différentes concernant la gestion et l'organisation générale.

C'est aussi parce que jeunes ménages et célibataires n'ont pas le même mode de vie que 2 groupes d'habitations différents ont été prévus :

Le « village » facilite une vie familiale tranquille.

Les unités de 20 chambres en immeuble permettent une vie d'équipe.

tour d'un espace destiné aux jeux des enfants et à la garderie-crèche.

Le projet a été prévu pour s'implanter sur un terrain plat de forme carrée, les volumes sont volontairement exprimés dans une forme schématique, ils devront être remodelés en fonction des conditions particulières d'un terrain donné (orientation, pente, etc.).

Une place reste disponible sur le terrain pour implanter un bâtiment destiné aux logements du personnel et de la Direction. Ces logements seront étudiés à la demande.

Les installations sanitaires individuelles constituent-elles une dépense somptuaire ?

Bien au contraire, une économie de construction doublée d'une économie de gestion, sans parler d'avantages psychologiques.

Après l'établissement de devis sur le plan de la construction avec le groupement des installations sanitaires, les surfaces de façade augmentent (portiques d'ossature supplémentaires), sans être compensées par la réduction en épaisseur du bâtiment (moins bonne stabilité latérale). Egalement, il faut prévoir un grand nombre de portes de communication et d'isolement.

Dans le cas du sanitaire individuel, la surface totale de la chambre est utilisée à son maximum, de façon rationnelle et multiple.

Les sanitaires collectifs entraînent un envasement du couloir qui est sur-utilisé dans sa fonction circulation, mais sous-utilisé dans sa fonction distribution.

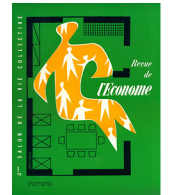
En ce qui concerne le fonctionnement plus général, l'obligation de sortir de sa chambre pour se laver les mains, la difficulté de ranger ses affaires de toilette et en tous cas l'éventualité de vols, l'attente pour avoir une douche libre, etc... peuvent être une source d'irritation permanente qui risque de susciter un mauvais état d'esprit.

Enfin l'utilisation collective crée l'irresponsabilité et dans le cas de fonctionnement défectueux d'un service, on s'en prend toujours à la Direction de l'Etablissement, jamais à soi-même.

Les dispositions générales du projet se résument ainsi :

- Les divers éléments sont groupés dans une surface aussi réduite que possible pour faciliter la recherche du terrain.
- Les circulations sont rassemblées en un point, à l'entrée, pour faciliter la surveillance et la gestion.
- La vie, l'animation, sont cristallisées en un point de la Cité, dans le bâtiment des services généraux ; le calme est sauvegardé partout ailleurs pour permettre l'étude et le repos.
- Les fonctions sont organisées suivant une disposition rayonnante, autour de l'entrée, pour permettre l'extension aussi bien des services que des logements à partir d'une première tranche.
- Les divers éléments fonctionnels — services généraux, salle de conférences

- célibataires — jeunes ménages — sont séparés dans des volumes nettement distincts et adaptés à chacun :
- les services généraux, dans un bâtiment horizontal établi sur une trame d'ossature régulière permettant outre son extension, la facilité de transformations intérieures.
- la salle de gymnastique et la chaufferie, dans un bâtiment comportant des portiques de grandes portées sans appui intermédiaire.
- l'immeuble des célibataires, par blocs de 200 chambres correspondant à une unité moyenne de construction, les chambres orientées à l'ouest et à l'est.
- le village de jeunes ménages formé de cellules juxtaposées offrant l'avantage d'une vie isolée et indépendante dans un ensemble pourtant très groupé au-



J. Valat et F. Vienne, La cité Universitaire urbanisée,
Revue de l'Économe, n° 298, mai 1960, pp. 852-861.